Déclaration relative à l'empreinte carbone

Coffrage alvéolaire Diplast CRC70 PP

Unité déclarée : 1 kg Diplast CRC70 PP Coffrage alvéolaire
Type : Du berceau à la porte plus modules C et D (A1-A3+C+D)

Description du produit

La présente déclaration s'applique au groupe de produits « plaques alvéolaires Beamform » contenant 71 % de matières recyclées, et couvre l'ensemble des dimensions et épaisseurs disponibles. Tous les types sont noirs, fabriqués à partir de la même formulation et produits sur le site de fabrication de Distriplast à Dunkerque, en France. L'unité déclarée est **1 kg de coffrage en polypropylène Beamform**. Le produit est conçu pour servir de coffrage dans les travaux de construction. Beamform associe résistance mécanique, légèreté et durabilité, ce qui en fait une solution rentable.

Description de la société

Distriplast est l'un des principaux fabricants européens de solutions haute performance utilisant des plaques alvéolaires en polypropylène (PP). En tant qu'experts en extrusion et transformation, nous proposons des solutions personnalisées pour répondre à vos besoins spécifiques. Depuis notre siège social à Dunkerque, en France, nous développons des applications pour de nombreux secteurs, notamment **la protection et l'emballage, la construction, la signalisation et les présentoirs**.

Déclaration relative à l'empreinte carbone

Les résultats ci-dessous expriment **le potentiel de réchauffement global (PRG)** en kg d'équivalent CO_2 par kg de coffrage alveolaire **Diplast CRC70 PP** et incluent toutes les émissions provenant des phases de production des matières premières, de transport, de fabrication et de fin de vie. Les phases d'utilisation ne sont pas incluses. La déclaration est basée sur une ACV (analyse du cycle de vie) vérifiée par un tiers et sur l'EPD (déclaration environnementale de produit) correspondante. Une EPD est un document normalisé fournissant des informations environnementales quantifiées sur le cycle de vie d'un produit. Elle respecte les normes internationales ISO 14025 (déclarations environnementales de type III) et EN 15804 (pour les produits de construction).

Réglementation RE2020 : depuis janvier 2022, la réglementation française en matière de construction (Réglementation Environnementale 2020) exige que l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments soit évaluée sur la base de données environnementales vérifiées par un tiers. Les **EPD (Environmental Product Declarations)**, tout comme les **FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire)**, sont reconnues et suffisantes pour se conformer à cette réglementation.

Nos produits sont adaptés à leur usage, innovants et durables tant au niveau des matériaux que de la conception. En mettant l'accent sur des solutions circulaires et durables, nous réaffirmons notre engagement envers notre **stratégie de développement durable**.

Pour consulter le document EPD complet, rendez-vous sur https://www.environdec.com/library/epd24265.

Contact

Frédéric Sauvage, responsable qualité et sécurité chez Distriplast frederic.sauvage@bintg.com +33 620 070 299

Potentiel de réchauffement global total (kg CO_2 eq./ kg Coffrage alvéolaire Diplast CRC70 PP)

Potentiel de réchauffement climatique	Étape du produit
	A1-A3
Changement climatique, fossile [kg équivalent CO_2]	0.876
Changement climatique, biogénique [kg équivalent CO_2]	-0.009
Changement climatique, luluc [kg équivalent CO_2]	0.0007
Total [kg équivalent CO_2]	**0.868**

Démontage	Transport vers le traitement des déchets	Traitement des déchets	Élimination	Réutilisation-Récupération-Recyclage-potentiel
C1	C2	C3	C4	D
0.00	0.01	0.00	0.03	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	**0.01**	**0.00**	**0.03**	**0.00**

Cette déclaration ne traite que d'une seule catégorie d'impact environnemental et n'évalue pas les autres impacts sociaux, économiques et environnementaux potentiels liés à la fourniture de ce produit. Ces aspects peuvent être d'une importance égale ou supérieure à celle de la catégorie d'impact unique présentée.

Informations générales supplémentaires

Coffrage alvéolaire Diplast CRC70 PP

Spécifications du produit

Nom du produit	Type de produit	Épaisseur (mm)	Couleurs	Longueur et largeur (mm)	Poids/plaque (kg)	Poids par surface (kg/m2)
Diplast CRC70	BMD10	10+0/-0.5	Noir	2700x2400	10.37	1.60
Diplast CRC70	BMD10	10+0/-0.5	Noir	2700x1200	4.61	1.60
Diplast CRC70	BMD8	8±0.1	Noir	2400x1200	4.18	1.45
Diplast CRC70	BMD8	8±0.1	Noir	1200x2400	4.18	1.45
Diplast CRC70	BLD7	7±0.1	Noir	2400x1200	3.45	1.2
Diplast CRC70	BLD7	7±0.1	Noir	1200x2400	3.45	1.2

Composition du produit et informations sur la teneur en carbone biogénique

Composants du produit	Poids en %	Matériaux recyclés post-consommation Poids en % du produit	Matériaux biogéniques Poids en % du produit
PP recyclé	70-80	2-4	0
PP vierge	5-10	0	0
Charges	15-25	0	0
Additifs	0.5-1.5	0	0
Total	**100%**	**2-4**	**0**

Indicateur	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique dans le produit	Kg C	0.00
Teneur en carbone biogénique dans les emballages	Kg C	0.02

Remarque : 1 kg de carbone biogénique équivaut à 44/12 kg de CO_2.

Description des limites du système

L'étude ACV couvre la **phase de production** du produit (modules A1-A3), ainsi que la **phase de fin de vie** (modules C1-C4) et les avantages au-delà des limites du système.

La **phase de production** inclut l'approvisionnement en matières premières, le transport et la fabrication. Les **scénarios de fin de vie** considérés sont à 100 % mise en décharge. Les modules relatifs à la **phase de construction** (A4-A5) et à la **phase d'utilisation** (B1-B7) sont exclus.

Les **plaques alvéolaires en polypropylène Beamform** sont intégrées dans les fondations des bâtiments et ne sont pas retirées séparément en fin de vie. Aucun processus de **déconstruction ou démantèlement actif** n'est effectué. Les plaques sont démolies avec le reste de la structure et éliminées dans le flux général des déchets de construction et de démolition. Elles sont mises en décharge, et **aucun avantage en fin de vie n'est revendiqué**.

Portée régionale et temporelle

Produit à Distriplast, Dunkerque, France. Données primaires : année de référence 2024.

Limites, hypothèses et allocations

Tous les flux ayant une influence supérieure à 1 % de la masse totale, de l'énergie ou de l'impact environnemental sont inclus. Certaines hypothèses sont formulées en raison des limites des bases de données disponibles, des restrictions quant à la disponibilité des données primaires ou dans un souci de simplification lorsque l'impact est considéré comme faible.

Pour les ensembles de données clés (par exemple, les granulés de polypropylène), la sélection a été basée à la fois sur la représentativité géographique et technologique.

Méthode d'évaluation de l'impact

Le logiciel LCA for Experts de Sphera Gmbh a été utilisé pour modéliser l'ACV, en utilisant le contenu de la base de données version 2025.1

Les indicateurs de changement climatique EN 15804:2012+A2:2019/AC:2021 sont présentés.